



Règlement

Comice **ma campagne**

Article 1 : Organisateur

MA CAMPAGNE SAS
ROUTE DE LA VERRIE
85250 VENDRENNES



Article 2 : Concours

Principe:

Amener les produits du 17 au 31 Octobre 2018 dans votre jardinerie Ma Campagne.

Catégories :

- *La meilleure boisson maison à base de plantes ou fruits (alcoolisée ou non)*
- *La meilleure confiture maison*
- *Plantes, fruits ou légumes spectaculaires*

Possibilité pour chacun de concourir dans les deux catégories qu'il le souhaite, mais avec un seul produit par foyer et par catégorie.

Concours gratuit sans obligation d'achat. Bon d'achat non remboursable en numéraire.

Organisation :

Chaque participant devra donner son nom et adresse, et un numéro sera attribué à chaque produit déposé.

Lot :

A gagner, des bons d'achats de 10€, 50€ ou 100€ à dépenser dans les jardinerie Ma Campagne.

Dans chaque catégorie :

1^{er} prix Comice d'Or : Bon d'achat de 100€

2^{ème} prix Comice d'Argent : Bon d'achat de 50€

3^{ème} prix Comice de Bronze : Bon d'achat de 10€

En cas d'ex-équo : possibilité de partage du prix

En cas d'insuffisance : prix non remis

Article 3 : Délibération

Jury de plusieurs personnes, classement à l'aveugle, seulement n° de lot. Le jury est souverain dans son classement.

Le jury délibérera le 3 Novembre 2018 à La Roche sur Yon (85000). Les lauréats seront affichés dans les jardinerie Ma Campagne à partir du 9 Novembre. La remise des prix aura lieu la semaine suivante. Sauf s'ils renoncent à leur prix, les participants s'engagent à accepter l'inscription de leur nom et la diffusion de la photo de remise des prix sur le site internet www.macampagne-jardinerie.fr et sur le Facebook de la société MA CAMPAGNE.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02.51.66.15.32